

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

747ème séance

Jeudi 13 avril 2006, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 21.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je suis ravi de vous revoir et je suis très triste de devoir terminer nos travaux aujourd'hui, mais il est impossible de prolonger cette réunion. Nous allons poursuivre et terminer aujourd'hui l'examen du point 11, « Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation d'objets spatiaux » et nous allons approuver le rapport du groupe de travail sur ce point 11. Nous allons également poursuivre et terminer l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique. J'ai oublié de dire que je déclare la réunion ouverte, mais je suppose que ça tombe sous le sens.

Sans plus attendre, nous allons lever cette mini-séance pour que le président groupe de travail, mon ami Kai-Uwe Schrogl puisse procéder à l'adoption du rapport du groupe de travail sur le point 11.

*La séance est suspendue à 10 h 21 ;
elle est reprise à 10 h 37.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre les travaux du Sous-Comité. J'espère que vous avez tous pris connaissance du rapport. Hier, nous avons adopté le L.263 et aujourd'hui nous

allons adopter le L.263/Add.1, ce qui correspond à la troisième section. Pardon, j'oublie toujours de lire mes notes, mais le Secrétariat m'élabore des choses beaucoup trop intelligentes et j'oublie de les lire. Donc, je souhaite à présent poursuivre et terminer l'examen du point 11, pardon je m'excuse auprès de mon ami Kai-Uwe, cette fois-ci je ne vais même pas essayer de dire votre nom de famille, à partir de maintenant je vais juste vous appeler Kai-Uwe, en plus on est amis de longue date. Donc, excusez-moi, très cher ami Kai-Uwe, je vous demande de présenter le rapport du groupe de travail et je tiens à vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez effectué. M. vous avez la parole afin de nous présenter le rapport du groupe de travail.

Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation d'objets spatiaux (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 11

(A/AC.105/C.2/2006/REG/L.1)

M. K.U. SCHROGL (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer que les travaux du groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour, « Pratique des États et des

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux », ces travaux ont été productifs et ont été couronnés de succès. Le groupe de travail s'est réuni à six reprises. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur un ensemble d'éléments qui pourraient représenter le fondement d'un consensus sur des recommandations spécifiques sous la forme de conclusions à intégrer dans le rapport qui sera élaboré par le Sous-Comité lors de sa 46^{ème} session en 2007. Le groupe de travail a également convenu de se réunir à nouveau lors de la 46^{ème} session du Sous-Comité juridique en 2007 afin d'aider le Sous-Comité à élaborer le rapport qui sera présenté au Comité conformément au programme relatif au point 11 de l'ordre du jour.

Le groupe de travail a en outre convenu que pour faciliter sa tâche, le président du groupe de travail pourrait organiser des consultations informelles auxquelles auraient accès tous les membres du Comité et ce avant la 46^{ème} session du Sous-Comité, soit par la voie électronique soit de toute autre façon appropriée. Le rapport du groupe de travail tel qu'il vient d'être adopté par ses membres est repris dans le document sous la cote A/AC.105/C.2/2006/REG/L.1. J'ai l'honneur de présenter le rapport au Sous-Comité pour examen.

À titre personnel, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier personnellement de nous avoir donné du temps supplémentaire pour organiser les réunions, pour terminer nos travaux et je tiens également à remercier toutes les délégations qui n'ont pas hésité à travailler dur pour atteindre les résultats que nous avons atteints et à nouveau tous mes remerciements vont au Secrétariat pour l'excellent travail effectué. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie de ce rapport. Je tiens à vous remercier car vous avez mené les débats de ce groupe de travail de façon très efficace et je suis persuadé que nous pourrions poursuivre nos travaux à l'avenir, grâce à ce que vous avez fait.

À présent, étant donné qu'on a adopté le rapport du groupe de travail et qu'il n'y a pas eu de soulèvement au cours des deux dernières minutes, j'espère que personne ne s'y oppose, on adopte le rapport du groupe de travail. Merci.

Nous avons par conséquent terminé l'examen du point 11 et vous connaissez l'intitulé de ce point.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A/AC.105/C.2/L.263/Add.1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : À présent, je tiens à poursuivre et à terminer l'adoption du rapport. Comme je vous l'ai dit hier, nous avons adopté le L.263 et aujourd'hui, nous adopterons les deux autres parties addendum 1 et addendum 2. J'espère bien que toutes les délégations ont pris connaissance de ce rapport comme il se doit. La deuxième partie du projet de rapport telle que contenue dans le document A/AC.105/C.2/L.263/Add.1 reprend les sections sur les points 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour. Je tiens, sans plus tarder à procéder à l'adoption de cette deuxième partie du rapport.

Section III

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Conformément à notre habitude, nous allons procéder paragraphe par paragraphe et nous passons sans plus attendre au L.263/Add.1, Section III. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Paragraphe 1. Commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 2. Avec votre autorisation, je vais faire un petit amendement, avec votre accord bien entendu. « Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait diffusé un excellent document ». D'accord ? Merci. *Le paragraphe 2 est adopté.*

Paragraphe 3

Alinéas a) à e)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 3. Le chapeau. *Adopté.* Alinéa a). En fait, c'est un paragraphe purement factuel sans jugement de valeur aucun, on refait simplement un phénomène statistique. Ce que je vous propose c'est de formuler vos commentaires sur tout le paragraphe des alinéas a) à e) et faites moi savoir s'il y a une différence de statistique quant au nombre de signatures, de ratifications ou d'adhésions. Je vous demande de vous prononcer sur les alinéas de a) à e). S'il y a un problème de statistique, il sera immédiatement résolu par le Secrétariat. C'est évident. Donc ça ne sert de prolonger les débats sur ce paragraphe. C'est mon avis. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 4. Des commentaires ?

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 5. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 6. Des commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 7. Je saisis cette occasion pour féliciter la délégation de Chine puisque grâce à ses efforts vous contribuez très nettement à la coopération régionale. Ce qui est dans le droit fil de ce que dit le rapport UNISPACE. On en parle justement de cette coopération régionale sur laquelle on a mis l'accent dans plusieurs rapports d'ailleurs. Je vous félicite pour ce travail. *Le paragraphe 7 est adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 8. A nouveau, c'est un paragraphe purement factuel. Une énumération de faits.

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9. Il s'agit de respecter le droit souverain des États à exprimer leur avis. *Le paragraphe 9 est adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 10. Avez-vous des commentaires sur le 10 ? *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 11. Avez-vous des commentaires sur le 11 ? *Approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. *Approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 13. Pas de changements. *Approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 14. Des commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. Là j'ai un doute. Je pose la question au Secrétariat. C'était une délégation ou plusieurs ? On m'a dit que le paragraphe devait rester sans changement. Il n'y avait qu'une délégation qui a estimé que, donc une opinion a été exprimée. Très bien. Merci. *Approuvé.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 16. Je me demande quel est le terme à utiliser en espagnol. Je pense que c'est simplement une question d'ordre sémantique. Je n'ai aucune autorité sur le paragraphe, c'est simplement un problème portant sur la version espagnole. *Approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. Avez-vous des commentaires ?

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 19. Si vous le permettez je vais demander que le Sous-Comité a noté avec satisfaction, rajouter le terme « satisfaction », donc « a noté avec satisfaction que la publication de la base de données électronique par l'Institut tout à fait prestigieux ». Est-ce que l'Argentine est d'accord ? Très bien. *Approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 20. Il faudra rajouter les mentions précises, les chiffres dans les crochets. Avez-vous des commentaires sur le 20 ? *Approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 21. Je pense que c'est un paragraphe important. Avez-vous des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. *Approuvé.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 22. Des commentaires sur le 22 ? Pas de commentaires. *Approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 23. Avez-vous des commentaires ? *Adopté.*

Section IV. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Section IV. Information concernant les activités des organisations internationales. Pardon. Qu'est-ce qui se passe ? Bien reprenons. Gardons notre sérieux. IV. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. Paragraphe 24. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 24 ? *Approuvé.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 25. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 25 ? *Approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 26. C'est également une description factuelle. Avez-vous des commentaires sur le 26 ? *Approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 27. Avez-vous des commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 28 et 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 28. A ce paragraphe, en tout cas dans le texte en espagnol, conformément à ce qui a été dit précédemment, il est indiqué au 28 « Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le CSL a mis en place un réseau virtuel », pas de difficulté pour l'instant, « gratuitement, sur le droit spatial », cela reflète la réalité. *Approuvé.*

Je donne la parole au représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je suis tout à fait d'accord avec le paragraphe 29 portant sur l'invitation lancée par le CSL et l'Institut international du droit spatial, mais je pense qu'il faut inverser l'ordre de la mention des organisations, d'abord parler de l'Institut international et après du CSL car c'est l'Institut international du droit spatial qui était à l'origine de ce colloque et ensuite l'Institut européen s'est joint plus tard. C'est simplement un petit amendement mineur mais on inverse l'ordre des énumérations. Cela concerne les colloques futurs de l'année prochaine. Est-ce qu'on pourrait également se féliciter des colloques actuels ? Est-ce que cela paraît ailleurs dans le rapport que le Sous-Comité a pris note avec gratitude du colloque de cette année ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai deux commentaires. Premièrement, je suis d'accord à inverser les deux noms, c'est une question d'ancienneté, c'est une question non pas d'ancienneté mais de préséance. Effectivement, ces colloques étaient très importants et ils ont servi d'incitation et l'année d'après ces colloques ont été plus productifs. Laissez-moi quelques instants, je ne me souviens pas ce qui a été dit. Le Secrétariat y réfléchit mais je vous promets que nous allons inclure quelque chose. Laissez-moi quelques instants et je vais répondre à votre question. Le Secrétariat me dit que si vous examinez les paragraphes 12, il est dit « Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque intitulé », alors je ne sais pas si ma prononciation est acceptable en anglais [*dit le Président qui s'adresse aux États-Unis*], on m'a compris ? Merci. Voilà une délégation très sérieuse.

M. Kopal, est-ce que vous êtes satisfait ? En plus, ça a l'avantage de figurer dans la première partie du rapport, donc celui que nous avons adopté hier. Vous faites bien de le souligner parce que c'est ce qui nous a incités à organiser l'année prochaine un colloque plus long, encore une journée entière. Je suis totalement d'accord avec vous, il convient d'inverser ces deux institutions, les deux coorganisateur de ces colloques. Est-ce que tout le monde est d'accord. *Le paragraphe 29 est donc adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 30. Sur le paragraphe 30, la présidence souhaite vous faire une proposition. À mes yeux, c'est un paragraphe un peu réducteur. L'on dit « Certaines délégations ont indiqué que l'espace avait été inscrit au programme scolaire de leurs établissements d'enseignement secondaire ». Il serait nécessaire de faire mention des établissements d'enseignement supérieur également, ou l'on pourrait en faire un paragraphe distinct, là c'est ma proposition et l'on pourrait dire que « Le Sous-Comité a pris bonne note », c'est juste une idée que je viens d'avoir donc je vous demande de faire preuve d'indulgence si la formulation n'est pas optimale. Ce serait un paragraphe 30 bis « Le Sous-Comité a pris bonne note de la nécessité que les établissements d'enseignement supérieur incluent dans leur programme scolaire les questions liées au droit spatial. » De la sorte, nous pourrions garantir une meilleure préparation, un meilleur débat, une véritable possibilité d'échange du savoir. Voilà ma proposition. Des commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 31. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 31 ? *Approuvé.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 32. J'ai une proposition à vous faire pour rebondir sur un commentaire que j'avais moi-même formulé pendant que l'on traitait du droit spatial en général. Il est question de la nécessité que les rapports des institutions, des universités, des centres d'études qui régulièrement organisent des réunions, que ces rapports soient transmis à tout le moins au Bureau des affaires spatiales. Parce que j'ai pu constater que le Bureau des affaires spatiales ne recevait pas ces documents. J'ai également constaté deux faits positifs. D'une

part, le représentant de l'Inde m'a transmis des documents d'excellente qualité et la délégation allemande qui m'a transmis les rapports d'une réunion qui s'est tenue à Cologne, à nouveau des documents d'une excellente qualité juridique. Je vous exhorte à l'avenir, si nous voulons faire preuve de cohérence sur la base de ce que nous avons adopté, parce que si on adopte un paragraphe qui dit que « Les rapports qui sont le fruit de plusieurs journées de séminaires, de conférences, de congrès en matière d'activités spatiales, que ces rapports devraient être mis à la disposition du Bureau des affaires spatiales tenant particulièrement compte de la nécessité ou plutôt tenant particulièrement compte des besoins des pays en développement, et dans le cadre de la coopération internationale ». Voilà ma proposition d'un 31bis.

Avez-vous pris note de cette proposition ? C'est une idée toute neuve, donc peut-être que des problèmes se posent. Peut-être est-ce que cela suscite des réactions. Ce qui m'intéresse c'est de savoir si on est d'accord sur le fond. Le représentant des États-Unis a la parole.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] :

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, je pense que nous devons réfléchir à ce que ce paragraphe signifie vraiment. Je ne pense pas que nous soyons opposés au contenu général. Est-ce qu'on doit passer en revue la communauté internationale pour savoir qui organise les séminaires et est-ce qu'il faut leur dire qu'ils doivent transmettre le programme au Bureau ou voir combien d'universités enseignent le droit spatial ? Que demandons-nous ? Est-ce que vous demandez également à certains membres ? Enfin, peu importe, mais je ne vois pas quel est vraiment l'intérêt de ce paragraphe. Comment va-t-on réagir, comment va-t-on s'acquitter de cette tâche ? Je ne veux pas rajouter un paragraphe au rapport si on ne sait pas trop ce que cela signifie. Je ne suis pas en désaccord avec l'idée générale mais je voudrais savoir ce que vous attendez de nous concrètement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je pensais que l'intention était claire. L'idée c'est que les pays en développement auraient ainsi la possibilité d'en savoir plus sur le droit spatial à un moment où les télécommunications sont de plus en plus faciles à utiliser, de plus en plus conviviales et c'est facile d'envoyer quelque chose. Vous n'avez même plus besoin d'utiliser la forme ancienne, c'est-à-dire

passer par la poste, trouver une enveloppe, trouver un timbre. Honnêtement, on envoie les informations de façon beaucoup plus rapide et plus facile. *Le paragraphe est approuvé.* Non. Il semblerait que l'interprétation ne soit pas bien passée. Donc je retire le paragraphe. Pour moi, c'était clair et évident. Je sais et je l'ai vu dans un grand nombre de pays en développement. On peut envoyer le programme au Bureau des affaires spatiales, ce n'est pas une tâche insurmontable, impossible. Nous n'avons pas besoin d'en discuter, c'est simplement la possibilité d'avoir accès à ces données. Comme c'était ma proposition, j'ai le droit souverain de la retirer. Ce n'est pas approuvé. Je retire souverainement ma proposition. Merci.

Des commentaires sur le 32 ? *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 33. Avant de donner la parole au Brésil, je tenais simplement à attirer votre attention sur le paragraphe qui dit « a pris bonne note avec satisfaction ». Le Brésil.

M. C.E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président. Je souhaitais une petite précision concernant ce paragraphe. À la troisième ligne, il est dit « a entamé son deuxième stage d'enseignement de courte durée sur le droit de l'espace ». Ce que nous voulions dire c'est que le droit spatial fait partie pour la deuxième année consécutive du programme de télédétection au Brésil. Donc, nous vous proposons l'amendement suivant : à la troisième ligne, l'on biffe « avait entamé », l'on bifferait toute la troisième ligne dans la version anglaise, que l'on remplacerait par « avait inscrit le droit spatial dans le programme de son stage international sur la télédétection. Ce stage international de télédétection est proposé chaque année par les centres régionaux et c'est la deuxième année consécutive que le droit de l'espace fait partie intégrante du programme de ce stage sur la télédétection ». Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Nous avons tous bien entendu les commentaires de la délégation du Brésil concernant ce paragraphe 33. Avez-vous des commentaires ? *Le 33 est adopté tel qu'amendé par le Brésil.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 34. Le représentant de la République tchèque a la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis totalement d'accord avec la première phrase de ce paragraphe 34. Cependant, je souhaiterais que l'on reformule la deuxième phrase. La deuxième phrase ne reflète pas l'opinion que nous avons émise dans notre déclaration lors du « Débat général ». Notre formulation est quelque peu différente. En l'état, cela pourrait donner l'impression que nous avons adopté une attitude critique à l'égard de l'Unesco qui n'avait pas assumé sa tâche. Or, c'est tout le contraire puisque nous saluons le fait que l'Unesco ait décidé de ne pas élaborer de déclaration spéciale. D'où ma proposition :

« Il a été fait observer avec satisfaction que l'Unesco avait pris la décision de ne pas élaborer de déclaration spéciale de principes éthiques relatifs aux activités spatiales ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la République tchèque. J'aurai juste un petit commentaire qui va dans le droit fil de ce que vous venez de nous dire. L'on ne peut pas constater avec satisfaction quelque chose qui n'a pas été fait. J'en appelle à mes amis hispanophones dans la salle afin qu'ils nous proposent une formulation, l'on ne peut pas constater avec satisfaction une omission d'une organisation internationale qui, en outre, vient de jouer un rôle clé dans la conférence préparatoire de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques au Chili et plus particulièrement dans la région d'Amérique latine et l'ambassadeur de l'Équateur peut me le confirmer puisque c'est dans son pays que sera organisée la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques. Dans notre région, nous sommes ravis de ce que fait l'Unesco. Tout ce que je vous demande, M. Kopal, c'est que l'on trouve une formule qui permette de tourner votre idée de façon positive. Mais pour moi on ne peut pas dire, « on constate avec satisfaction que l'Unesco a décidé de ne pas faire quelque chose », alors que les missions des organisations internationales c'est de faire quelque chose. Je ne sais pas si je suis clair.

D'accord, je comprends bien, il y a un problème, une différence entre les textes anglais et espagnol. Donc, je pense que vous avez raison, ma déclaration était d'ordre général, je voulais simplement vous conforter dans votre idée, c'est-à-dire que l'Unesco fait un travail essentiel. Est-ce

que nous sommes d'accord sur cet amendement tel que proposé par le Pr. Kopal ? Je vous remercie.

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 35. Cela me semble être une excellente contribution aux travaux du Sous-Comité, ce paragraphe 35. *Adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 36. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 37. Mme la représentante du Chili.

Mme I. ACEVEDO ALBORNOZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je tenais à rebondir sur le 37, quatrième ligne, on dit « recevoir des rapports écrits des organisations ne pouvant être représentées », mais je pense que c'est une situation permanente, donc c'est une question qui ne concerne que le castillan, l'utilisation d'un subjonctif dans la version espagnole uniquement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Chili. Y a-t-il des commentaires ? Le paragraphe est adopté tel qu'amendé par le Chili.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 38. États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Veuillez m'excuser mais je tiens à revenir au 31. Je voudrais un éclaircissement. Ma question est de savoir si l'ECSL est la seule organisation, institution à former des jeunes. Il me semble que le Centre international de télédétection et l'Université du Mississippi accueillent également des jeunes. Donc il faudrait réviser ce paragraphe afin de spécifier que ces trois institutions forment les jeunes. Je ne pense pas que l'ECSL soit la seule institution à avoir apporté ce type d'enseignement à des jeunes. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. J'aurai des commentaires. Au niveau du fond, pas de problème, mais d'autre part

je vous demanderai de ne pas rouvrir le débat sur des paragraphes qui ont déjà été approuvés. Au sein de ce Sous-Comité, normalement une fois que l'on a adopté des paragraphes, je n'ai pas l'intention de revenir sur des paragraphes qui ont été adoptés. Donc, ceci fait figure d'exception. L'amendement est logique. Excusez-moi de m'exprimer à titre personnel, mais je trouve que la proposition du Président est également très logique, c'est-à-dire que l'on essaye de toucher les jeunes, que l'on envoie une lettre à l'Université du Mississippi afin de leur demander d'envoyer tous les rapports au Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires spatiales n'a jamais rien reçu comme rapport et à ce sujet-là je tiens à dire que le paragraphe que j'avais proposé et je le déplore profondément.

Nous revenons au rapport. Je vous le répète, toutes les délégations sont égales. Je ne reviendrai pas sur un paragraphe qui a déjà été adopté.

Paragraphe 38. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je comprends bien ce que vous nous dites quant aux commentaires sur les paragraphes qui ont déjà été adoptés. Je vous dirai simplement qu'il y avait une erreur et donc, dans l'intérêt du Comité et pour garantir l'utilité de ce rapport, il faut, dans la mesure du possible, procéder aux corrections, parce que le paragraphe en l'état donnait l'impression que l'on ne formait pas les jeunes au droit spatial à l'Université d'Athènes ou du Mississippi. Alors je m'excuse de ne pas avoir remarqué cette erreur plus tôt mais bien entendu, je m'en remets à vous, Monsieur le Président, et je ne veux en aucun cas retarder nos travaux.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Nous avons pris bonne note de la proposition des États-Unis et je demande au Secrétariat de nous donner lecture du paragraphe 31 tel qu'amendé.

M. S. CAMACHO LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Une proposition, à la troisième ligne après « en particulier », on pourrait biffer « de la » et après « contribution » on dirait « et en particulier leur contribution à l'enseignement des sciences spatiales aux jeunes ». L'on supprimerait « de la contribution » pour parler de « leur contribution », et on supprime « ce dernier ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je me tourne vers le représentant de la République tchèque et je vous demande de m'aider dans ma tâche et de ne pas revenir sur le paragraphe 31 qui a été adopté, sauf si vous insistez, là je vous donne la parole, mais je veux être clair, je ne vais pas revenir sur des paragraphes que vous avez adoptés, parce que cela vous incite à revenir sur ce que vous avez déjà dit ou sur ce que vous n'avez pas dit. Alors, je ne sais pas, est-ce que le Pr. Kopal veut à tout prix prendre la parole ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole parce que la formulation du paragraphe 31 ne me convient absolument pas et peut-être devrions-nous nous tourner vers le Secrétariat auquel nous pourrions demander d'examiner ce paragraphe et de le préciser parce qu'il y a d'autres institutions qui contribuent très nettement à l'enseignement aux jeunes, donc pourquoi se restreindre à ces trois institutions. Qui plus est, la contribution des institutions citées dans ce paragraphe varie d'une institution à l'autre. Par conséquent, il faudrait se pencher davantage sur la formulation, mais c'est là quelque chose dont pourrait se charger le Secrétariat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Pr. Kopal. On pourrait également rajouter l'Institut nautique aérospatial d'Argentine qui lui aussi fait des contributions importantes. Le fait est qu'il y a énormément d'institutions. Le Secrétariat a la parole. Pardon, l'Association brésilienne de droit spatial, il y a énormément d'institutions dans le monde, mais nous allons nous focaliser sur la question dont nous débattons. Le Secrétariat a la parole.

M. S. CAMACHO LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le rapport partie par partie est le reflet des déclarations. Bien entendu, l'on pourrait étendre, rallonger tous ces paragraphes afin d'inclure ce que nous jugeons comme institutions pertinentes. Donc il est très probable que dans ce rapport, certaines institutions ne soient pas mentionnées, mais le fait est que le rapport n'est que le reflet de ce qui a été dit, et cela s'applique à toutes les parties du rapport. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je pense que c'est frappé au point du bon sens. Ce sont en effet les procédures de ce Sous-Comité. Donc je pense que tout est clair en ce qui concerne ce paragraphe 31.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Voilà qui nous fait revenir au paragraphe 39. Pardon, le paragraphe 38. Si vous me le permettez, j'aurai un petit amendement à proposer. Est-ce que le Secrétariat m'autorise ? Je suis entouré de deux hispanophones qui plus est. Je dirais, « Le Sous-Comité a noté avec reconnaissance que le Bureau des affaires spatiales s'était employé à renforcer les capacités ». C'est là qu'arrive mon amendement « même si l'on n'a pas pu compter sur tous les antécédents juridiques, académiques, etc. », « même si on n'a pas pu disposer de tous les antécédents », ou bien « de ne pas toujours pouvoir disposer des antécédents juridiques émanant d'établissements universitaires ».

Je pense que le Secrétariat effectue un travail remarquable parce qu'il doit s'efforcer de nous garantir des antécédents. Est-ce que nous sommes d'accord sur cet amendement ? Je vais demander au Secrétariat de nous donner lecture de la proposition en anglais, donc moi je vais vous en donner lecture en espagnol et puis vous pouvez la lire en anglais. Très bien. Le Secrétariat vient de me faire une excellente suggestion. Le Secrétariat va rédiger ce texte en langue anglaise afin que nous ayons suffisamment de temps et entre temps, nous allons poursuivre l'examen des paragraphes suivants puis nous reviendrons sur le 38 une fois que nous aurons une idée claire et nette de ce que je viens de vous proposer.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 39. *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 40. L'on rend justice à la délégation du Nigeria. M. Kopal vous avez la parole. Paragraphe 40. Le 39 n'est pas encore adopté, comme je vous l'ai dit le Secrétariat va traduire en anglais ma proposition. Vous nous parlez du 40 M. Kopal. La République tchèque a la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui en effet, je tiens à m'exprimer sur le paragraphe 40 et pas du tout sur le 39. Je suis totalement d'accord avec le fait de remercier le Gouvernement nigérian, etc. etc., le texte est correct, je le soutiens. Cependant, j'aurais une

phrase à rajouter puisque nous devrions également saluer le travail efficace et dévoué du Secrétariat à l'occasion de cet atelier. Je sais que cela figurait dans les déclarations, or il n'y a rien ici à cette fin. Donc, il faudrait rajouter une phrase disant que le Sous-Comité remercie le Secrétariat pour l'organisation efficace de cet atelier.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Pr. Kopal. L'on pourrait peut-être dire à la fin « a également remercié le Secrétariat d'avoir organisé le séminaire et d'avoir permis de réaliser les objectifs que s'était fixés ce séminaire ». Le Nigeria a la parole.

M. T.C. BRISIBE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, de nous donner la parole. Très brièvement, je tiens à soutenir la proposition de la République tchèque. Nous souhaiterions mentionner l'excellente contribution des experts qui ont participé à notre atelier, chose que nous souhaiterions rajouter à la proposition du Pr. Kopal.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Donc, si j'ai bien interprété vos deux propositions, l'on remercierait le Bureau des affaires spatiales ou le Secrétariat dans un paragraphe et l'on remercierait également tous les experts qui ont participé au séminaire. Je vous remercie. Nous pouvons par conséquent adopter le paragraphe 40. *Adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 41. Je pense que c'est une excellente initiative et s'il n'y a pas d'objections, nous pouvons adopter le 41. Merci.

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 42. Je ne sais pas, le 42 ne me pose en aucun cas problème, cependant je tenais simplement à vous demander s'il ne serait pas opportun à l'avenir, et là je lance simplement une réflexion afin que nous puissions en discuter, ne serait-il pas opportun que la Fédération internationale d'astronautique organise également des sessions liées au droit spatial. On aurait peut-être pu mettre cet élément davantage en exergue. Quoi qu'il en soit nous pourrions prendre note avec satisfaction. Ce serait ma proposition. Y a-t-il d'autres commentaires sur le 42 ? *Adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 43. *Adopté.* A nouveau un paragraphe purement factuel.

Nous revenons au paragraphe 39. Nous n'avons pas encore de proposition du Bureau des affaires spatiales.

V. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons à la V^{ème} partie. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire. Paragraphe 44. Des commentaires.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 45. Vous verrez à ce paragraphe qu'on ne mentionne pas les documents, c'est un paragraphe descriptif. S'il n'y a pas d'objections nous pourrions approuver le 45.

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 46. Des commentaires ?

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 47. République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi, Monsieur le Président. Je dois attirer votre attention sur une petite erreur au paragraphe 46. Je viens simplement de le remarquer, excusez-moi. Le terme utilisé n'est pas exact : « L'on a estimé que l'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle limitée devrait non seulement exploitée », il ne faut pas parler d'exploitation de l'orbite mais d'utilisation, on ne devrait pas parler d'exploitation de l'orbite mais d'utilisation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Pr. Kopal. Je pense que d'un point de vue juridique vous avez raison. S'il n'y a pas d'objections. Le représentant de l'Équateur me dit qu'il est d'accord. C'était un point qu'il avait mentionné c'est pour ça que je lui pose la question, mais je pense qu'il n'y a pas d'objections à votre

amendement. Reprenons le 47. Avez-vous des commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 48. Là c'est une opinion et nous devons respecter l'opinion de son auteur. *Approuvé.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 49. Avez-vous des commentaires ? Pr. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation faisait partie de celles qui avaient mentionné ce consensus, mais il faut dire que le consensus dégagé par le Sous-Comité scientifique et technique et approuvé par le Comité, ça c'est important, ce consensus a été présenté à l'attention du Comité et le Comité plénier l'a approuvé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Une fois de plus, Pr. Kopal vous avez raison. Je vous remercie, c'est important, cela permet de refléter exactement ce qui s'est passé.

Nous allons passer à l'adoption du 49, c'est bien cela ? *Approuvé.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 50. *Approuvé.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 51. *Approuvé.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 52. *Approuvé.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 53. *Approuvé.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 54. Le Chili.

Mme I. ACEVEDO ALBORNOZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Simplement pour revenir à ce qu'a dit le Pr. Kopal sur l'exploitation, de remplacer le terme « exploitation » par le terme « utilisation ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : C'est quel paragraphe ? Nous allons harmoniser le texte, nous allons utiliser le terme « utilisation » plutôt que « exploitation ».

Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 54 ? *Approuvé.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 55. Avez-vous des commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 56. Avez-vous des commentaires sur le 56 ? Le Pr. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, excusez-moi Monsieur le Président de vous demander de revenir à un paragraphe que nous avons déjà approuvé, mais je me dois de le faire, car nous sommes allés trop vite et je n'ai pas pu suivre de façon détaillée le texte. Ici au paragraphe 55, nous en avons parlé hier, il y a la question de la terminologie, la troisième ligne dit « l'Assemblée générale a prié les entités » donc « *entities* » en anglais, « organismes » en français, il faut remplacer le terme par « *organizations* ». Oui, vous avez déjà approuvé ce paragraphe hier, on a dit qu'on allait remplacer les « *entites* » par « *organizations* » donc remplacer les « organismes » par « *organizations* ». Cela a déjà été approuvé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : C'était au 39 je crois, si je ne m'abuse. Je vais demander au Secrétariat ce qui avait été proposé en anglais. Je vais demander au Secrétariat de lire lentement pour que chacun puisse prendre note des corrections apportées. Ainsi je pourrai voir si tout cela est harmonieux, sinon si vous lisez trop vite, je n'ai pas la possibilité de noter. Le Secrétariat, merci.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais relire toute la phrase et ensuite je vais la relire plus lentement de façon plus lente. Je vais d'abord lire à vitesse de dictée pour tenir compte de la proposition, nous

proposons une phrase supplémentaire à la fin du paragraphe 58 :

« Le Sous-Comité a noté avec gratitude que ce travail était mené malgré l'accès limité du Bureau aux ressources y compris différents types de documents académiques liés au droit spatial »

Donc il s'agit de rajouter un paragraphe au paragraphe 38.

« Le Sous-Comité a noté avec gratitude que ce travail est réalisé malgré l'accès limité aux ressources par le Bureau, y compris à l'ensemble des documents universitaires publiés dans le domaine du droit spatial ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je pense que le Secrétariat a reflété exactement ma pensée et je soumetts à votre examen cet amendement. Avec cet amendement le paragraphe est approuvé.

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons maintenant au paragraphe suivant, le paragraphe 57. Avez-vous des commentaires ? Chili.

M me I. ACEVEDO ALBORNOZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. À la deuxième ligne, ce n'est pas très exact de parler de « commercialisation de l'espace », est-ce qu'on ne devrait pas parler « d'entités commerciales dans l'espace » ? Au 57 on exprime une opinion. On dit « Il a été dit que » et dans les autres paragraphes on ne parle pas de commercialisation, si vous voulez parler d'entités commerciales, peu importe je ne vois pas d'inconvénients, mais en général nous parlons de « commercialisation des activités ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vois que le Chili n'insiste pas donc nous pouvons adopter le 57 tel quel. Très bien. Merci.

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 58. Avez-vous des commentaires sur le 58 ? Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 59. Approuvé.

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 60. Avez-vous des commentaires ? Approuvé.

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 61. Comme d'habitude, le Secrétariat apportera les corrections nécessaires, donc mettra les données nécessaires entre crochets. Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 62. Le paragraphe 62 ne reflète que des faits, c'est un paragraphe factuel. Approuvé.

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 63. Egalement paragraphe factuel qui se passe de commentaires. Approuvé.

Nous allons interrompre la séance pour que M. Camacho puisse prendre un verre d'eau. À votre santé.

Section VI. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Section VI. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Paragraphe 64. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 64 ? La France, avez-vous des commentaires ? Non. Bien. Adopté.

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 65. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 65 ? Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 66. Approuvé.

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 67. Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 68

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 68. Approuvé.

Paragraphe 69

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 69. Approuvé.

Paragraphe 70

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 70. Approuvé.

Paragraphe 71

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 71. Approuvé.

Section VII. Convention UNIDROIT

Paragraphe 72

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Section VII, liée à la Convention UNIDROIT. Paragraphe 72. Approuvé.

Paragraphe 73

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 73. Approuvé.

Paragraphe 74

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 74. Approuvé.

Paragraphe 75

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 75. Je vais demander au représentant de la République tchèque de bien ne pas vouloir revenir au paragraphe qui a déjà été approuvé. Vous avez la parole. Approuvé.

M. V. KOPAL (République tchèque) [interprétation de l'anglais] : Merci. Non, je vous promets de ne pas revenir sur les paragraphes déjà approuvés, mais je voudrais vous demander de bien vouloir ralentir un tout petit peu, c'est important et nous n'avons pas vraiment eu la possibilité d'étudier le texte de façon approfondie à l'avance. Donc, s'il vous plaît, veuillez ralentir.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Bien, alors je vais essayer de ralentir mais je vous rappelle que lorsque nous avons commencé notre session pendant le « Débat général » j'avais dit que vous fassiez des commentaires pour éviter ce type de situation. Aucune délégation n'était intervenue donc j'avais pensé que tout avait été approuvé, qu'il n'y avait pas de désaccord. Mais je dois également avancer puisque nous n'avons plus beaucoup de temps et nous devons terminer dans les délais qui nous ont été impartis.

Paragraphe 76

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 76. Approuvé.

Paragraphe 77

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 77. Approuvé.

Paragraphe 78

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 78. Approuvé.

Paragraphe 79

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 79. Approuvé.

Paragraphe 80

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 80. [Le Président consulte l'Équateur sur l'utilisation des verbes en espagnol] Pouvons-nous approuver le paragraphe 80 ? Merci. Approuvé.

Paragraphe 81

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 81. Avez-vous des opinions ou des commentaires sur ce paragraphe ? Approuvé.

Paragraphe 82

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 82. Avez-vous des commentaires ? Approuvé.

Paragraphe 83

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 83. Avez-vous des commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 84

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 84. États-Unis. C'est sur le 83 ou le 84, sur quel paragraphe voulez-vous intervenir ?

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Mon commentaire porte sur le 84. Ma délégation croit comprendre que ce paragraphe reflète la position de certaines délégations et nous ne pouvons pas nous y opposer mais je voudrais poser une question. Est-ce que vraiment, il faut avoir dans le rapport des opinions ou plutôt un paragraphe exprimant l'idée ou disant que la position de certaines délégations sera un sujet important et troublante ? Dans d'autres parties du rapport, on exprime des idées qui ne figuraient même pas à l'ordre du jour et on ne dit pas que ces déclarations étaient hors propos ou on ne dit pas non plus qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question, on ne peut plus en parler la prochaine fois. Je sais qu'il y a un grand nombre de questions sur lesquelles nous n'étions pas d'accord, ce qui n'empêche que cette question pourra être réexaminée la prochaine fois. Je voudrais demander si les délégations insistent, garder le paragraphe 84 sous sa forme actuelle et si oui, que voulons-nous exprimer ? Je sais qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question de l'autorité de surveillance mais l'impression que cela donne au paragraphe 84 c'est que les délégations qui ont des raisons fondées pour demander que l'autorité de surveillance soit créée semblent perturber le travail du Comité et qu'on n'a même pas l'intention d'y revenir la prochaine fois. Donc, je demanderai, par votre intermédiaire, aux délégations qui ont cette opinion, de bien vouloir exprimer leur position de façon un petit peu différente.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons pris note de la position des États-Unis et je voudrais renvoyer ces questions à ces délégations concernées. Mais avant toute chose, le terme préoccupant reflète le débat qui a eu lieu. Deuxièmement, je voudrais savoir si les délégations qui ont fait cette intervention si elles pouvaient accepter la suggestion des États-Unis ou si elles souhaitent garder le texte en l'état comme c'est leur droit.

Le Secrétariat m'informe que ce paragraphe reflète une opinion, l'opinion exprimée par l'Inde,

la Grèce et l'Argentine. Je voudrais donc poser cette question. Pardon, je vais d'abord donner la parole au représentant de l'Allemagne et ensuite je vous donnerai la parole à vous, mais je voudrais d'abord savoir quelle est la position de l'Allemagne.

M. T. PFANNE (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai une proposition pour atténuer un petit peu le libellé. Donc envisager à être supprimer plutôt que « *be removed* », « pourrait être retiré » plutôt que « avait été retiré ». Il faut avoir une procédure claire, s'il n'y a pas d'accord, de consensus et plusieurs délégations s'étaient opposées à cette position, s'il s'agit de l'avis d'une délégation, on dit « une idée a été exprimée » ou « une délégation a estimé », sinon on dit que « certaines délégations ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Vous avez demandé la parole ? L'Inde.

M. P.K. CHOUDHARY (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je pense que ce paragraphe reflète notre position que nous avons par ailleurs exprimée en plénière. Nous voudrions garder le paragraphe en l'état. C'est notre position et il y avait plus d'une délégation qui se sont ralliées à cette position. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Du point de vue de la procédure, la délégation de l'Inde a tout à fait raison. Nous devrions laisser le paragraphe en l'état tel que rédigé actuellement. Nous allons donc approuver le paragraphe 84.

Paragraphe 85

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 85.

M. A. KERREST (France) : Merci, Monsieur le Président. Une petite modification terminologique à la première phrase du paragraphe 85, au lieu de « selon une délégation, bien qu'il n'y avait », indiquer « bien qu'il n'y ait ». Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Le Secrétariat va bien entendu tenir compte de ce commentaire. Avez-vous des commentaires sur le 85 ? *Adopté.*

Paragraphe 86

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 86. La France. *Approuvé.*

M. A. KERREST (France) : Excusez-moi, encore une petite précision terminologique. Au milieu du paragraphe, nous avons en français sur le texte, en français seulement, au milieu du paragraphe nous avons une formule « qui mériterait que l'on s'y penche », nous voudrions la remplacer par « qui mériterait d'être examiné », c'est une question de niveau de langage. Donc, « qui mériterait d'être examiné » et non pas « qui mériterait que l'on s'y penche ». Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la France et nous tiendrons compte de ces commentaires pour la version française. Donc, 86. Très bien. *Adopté.*

Paragraphe 87

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 87. Quand on dit « Selon un avis », à mes yeux ça n'a pas beaucoup de sens. Ceci dit, il est *adopté.*

Paragraphe 88

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 88. *Approuvé.*

Paragraphe 89

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 89. *Approuvé.*

Paragraphe 90

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 90. *Approuvé.*

Paragraphe 91

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 91. L'Argentine a la parole.

M. S. SAYUS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le 91, ma délégation souhaiterait procéder à un ajout après le point. Nous pourrions dire « Tout comme l'a recommandé le Secrétariat dans sa note A/AC.105/C.2/L.238 de janvier 2006 ». Est-ce que je répète, Monsieur le Président afin de vous permettre d'en prendre note ? Donc, après « lorsqu'elle entrera en vigueur, tout comme l'a recommandé le Secrétariat dans sa note

A/AC.105/C.2/238 du 10 janvier 2003 ». Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, vous en aviez déjà fait mention lors du débat. Cela correspond totalement à la déclaration de votre délégation. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, il est indubitable que des avis ont été émis allant dans ce sens, cependant je souhaiterais obtenir quelques éclaircissements. Si je me souviens bien, le rapport du Secrétariat traitait de plusieurs questions et le Secrétariat faisait une recommandation à l'UNIDROIT quant à savoir ce qu'il fallait faire de l'autorité de surveillance. Était-ce une recommandation à proprement parler ou était-ce l'une des options envisageables ? Selon mon interprétation, les États membres faisaient une recommandation et décidaient de la marche à suivre. Donc, le Secrétariat examinait du point de vue juridique l'opportunité pour les Nations Unies de faire office d'autorité de surveillance mais pour le moment je ne pense pas que l'on puisse dire que le Secrétariat a fait une recommandation sur cette question de l'autorité de surveillance. Bien entendu, je peux me tromper et mon souvenir de nos débats peut être erroné. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le Secrétariat a la parole.

M. S. CAMACHO LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans mon souvenir, c'était l'une des options, ce n'était pas une recommandation, c'était une possibilité que les États membres pouvaient examiner. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Secrétariat. Alors je ne sais pas, est-ce que l'Argentine est en mesure d'adapter ce point étant entendu que le Secrétariat a bien dit que c'était l'une des options. Donc, nous sommes d'accord. Très bien. L'Argentine.

M. S. SAYUS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire le Directeur du Bureau des affaires spatiales. En effet, le Secrétariat avait fait cette affirmation dans le cadre des conclusions et des recommandations.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Très bien, donc nous pourrions adopter le paragraphe 91. Donc, nous adopterions le 91 tel qu'amendé par [Le Président s'interrompt]. Pardon. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je salue la souplesse dont fait preuve notre collègue d'Argentine et je remercie le Secrétariat pour ses explications, d'où ma question : Quel sera le changement ? Tel que premièrement amendé, à mes yeux, cela ne reflétait pas correctement ce que le Secrétariat a dit. Si ça va être révisé afin de spécifier qu'il y a plusieurs recommandations, alors là, cela me conviendrait, mais si l'on donne l'impression que c'est la seule recommandation, il me semble que cela ne reflèterait pas nos débats. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Le représentant de l'Argentine me dit être d'accord avec l'interprétation donnée par les États-Unis. Par conséquent, nous pouvons adopter ce paragraphe 91. *Le 91 est adopté.*

Paragraphe 92

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 92. Des commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 93

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 93. *Approuvé.*

Paragraphe 94

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 94. *Approuvé.*

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
A/AC.105/C.2/L.263/Add.2

Partie VIII. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : à présent, nous allons passer à l'addendum 2. Partie VIII. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux. Paragraphe 1. Je pense qu'on peut l'adopter. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 2, y compris les trois alinéas, puisque c'est une pure description. Paragraphe 2. Merci. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 3. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 4. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 5. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 6. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 7. Vous ne pouvez pas nier que je vais plus lentement. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 8. Sur le 8, je demanderai au Secrétariat de revoir la version espagnole où il est question de « declive » ce qui ne me semble pas un terme opportun, mais le Secrétariat parle beaucoup mieux espagnol que moi, donc je lui laisserai résoudre ce problème. *Le 8 est adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9. Des commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 10. Des commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 11. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 13. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 14. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. Ce sont là des avis qu'il convient de respecter. *Le 15 est adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. Ici, il convient de remplir les espaces vides, ce qui sera fait par le Secrétariat. Je ne vais pas prononcer le nom de famille du président du groupe de travail. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. Des commentaires ? *Adopté.*

Section IX. Nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Nous passons à la section IX concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour. Paragraphe 19. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 21. Le représentant du Brésil a la parole.

M. C. E. CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Mon commentaire sera à nouveau très bref. Il s'agit de la deuxième phrase : « Le Sous-Comité a noté que cette proposition présentée par le Brésil serait affinée et pourrait être présentée au Comité ». Une suggestion : pourrions-nous spécifier la nature préliminaire d'une telle proposition ? Et on pourrait dire « Dans l'attente de consultations ultérieures avec le plus grand nombre de délégations possible avant une éventuelle proposition au Comité ». Donc, je vous propose de rajouter le terme « préliminaire » dans cette deuxième phrase après « présentée ». Donc, « Le Sous-Comité a noté que cette proposition présentée de façon préliminaire ou provisoire par le Brésil serait affinée, etc. »

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Oui, je me souviens très bien que le Brésil avait utilisé le terme préliminaire, donc cela me semble totalement cohérent par rapport à ce que le Brésil propose maintenant. Tout le monde est d'accord. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. Des commentaires ? Pardon, le Canada souhaitait prendre la parole, en espagnol. Non. Je vois le Canada sourire à la présidence, ce que je trouve très agréable. *Le 22 est adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 23. Que l'Argentine ne s'inquiète pas, tout peut se résoudre entre frères. Vous êtes tous tellement sérieux. Je sais que vous représentez tous des pays extrêmement sérieux. Le Pérou a demandé la parole ? Non, non plus. Des commentaires sur le 23 ? *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. Ce sont tous les points qui seront inscrits à l'ordre du jour de notre prochaine session. À nouveau c'est une pure description et on s'est déjà mis d'accord sur ces points. *Le 24 est adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 25. Je tiens à saisir cette occasion pour vous dire que le travail des groupes de travail a été extrêmement productif et donc il faut reconvoquer ces groupes du point de vue de la procédure mais aussi au niveau du fond, c'est important. *Le 25 est adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 26. Des commentaires sur le 26 ? *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 27. Egalement une description. La distinguée, pardon, je fatigue, le représentant de la République tchèque a la parole. *Adopté.*

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mon commentaire concerne le paragraphe 27 f). Car en effet, c'est ma délégation qui avait demandé à ce que l'on ajoute cet alinéa dans ce rapport. Mais je n'ai pas demandé que l'on crée un alinéa spécifique « Aspects juridiques de la gestion des catastrophes », proposition de la République tchèque. Nous sommes d'avis que ce point est déjà couvert au 22, « Certaines délégations ont proposé que soit inscrit à l'ordre du jour un point intitulé 'Aspects juridiques de la gestion des catastrophes' » à l'ordre du jour du futur Sous-Comité juridique et l'on avait décidé d'en débattre après la finalisation d'un rapport du groupe d'experts du Sous-Comité scientifique et technique. Donc, pour le moment je vous propose de supprimer l'alinéa f) du paragraphe 27.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, M. Kopal. Moi aussi je me souviens très bien que vous aviez été très précis. Vous aviez dit qu'il fallait attendre les résultats des débats du groupe d'experts dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique. Vous avez raison,

il n'y a pas eu de proposition formelle de nouveau point. Ce ne sera qu'à la lumière de ces résultats que l'on pourra prendre une telle décision. Par conséquent, l'on va supprimer l'alinéa f) du paragraphe 27.

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 28, le dernier. Des commentaires ? Des débats ? Des délibérations ? Une réflexion ? sur ce paragraphe 28. *Adopté.*

Par conséquent, nous avons adopté le rapport du Sous-Comité juridique tel qu'amendé lors du débat sur ce rapport. Je souhaite remercier tout particulièrement toutes les délégations pour votre participation, nos travaux ont été fructueux et nous avons encore du pain sur la planche. Qui plus est, je suis persuadé que nous avons fait un bon usage du temps qui nous était imparti, je suis persuadé que le nombre de séance consacré à ce Sous-Comité est approprié et tout particulièrement pour les pays en développement, des pays qui ont l'occasion d'apprendre de tous ceux qui effectuent des activités spatiales. Donc, pour la quatrième fois, je vais mettre en exergue un concept qui me tient à cœur, qui avait été mentionné par le Burkina Faso, la nécessité de créer un cadre normatif durable, c'est bien là un élément sur lequel nous devons lancer une réflexion car il est très intéressant. D'une certaine façon, nous ouvrons de nouveaux horizons à ce Comité sur la base bien entendu des travaux précédents. L'on a planté une semence qui va porter ses fruits et cela s'intègre dans un processus en évolution constante.

Je tiens à vous remercier de votre compréhension, participation, soutien et j'espère avoir le plaisir sous peu ou l'année prochaine de vous revoir, si je suis encore sur la planète Terre, parce que peut-être que je serai en orbite avec d'autres corps célestes. Soudain, ça devient très intéressant de se retrouver en orbite avec d'autres corps célestes, ce serait une option charmante. Donc, à nouveau, merci beaucoup, à l'année prochaine.

La séance est levée à 12 h 41.